

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 novembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 15 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 17/11/2023

Date de publication : 30/11/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, , Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Francis ADNOT (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Mélanie DEQUÉ (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Françoise LEOST-TREMEL (pouvoir à Eric YGER), Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Christophe LECLERC (pouvoir à Mélanie RIO), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Joseph BRAULT), Dimitri GÉA (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRÉ), Sylvie MEUNIER (pouvoir à Jean-Yves ANGER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Joseph BRAULT

<< >>

AFFAIRE 2023.067 : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Budget 2023 de la Commune doit faire l'objet de décisions modificatives, notamment pour :
-en fonctionnement :

- inscrire une dotation, conformément à la réglementation, au titre des dépréciations des actifs circulants
- augmenter le montant de reversement de la taxe foncière perçue sur les zones d'activités communautaires à Dinan Agglomération

-en investissement :

- Intégrer l'ensemble des subventions reçues au cours de l'année
- Intégrer la prise en charge de la couche de roulement par le Département de la voirie des Prés Beaux d'en bas – phase 2
- Augmenter le montant des recettes prévues au titre de la taxe d'aménagement
- Augmenter les dépenses pour l'opération de végétalisation des deux cours d'école
- Intégrer le montant du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de redistribution des espaces de la mairie
- Intégrer le montant du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement le long de la VC2
- Intégrer une ligne de dépenses pour l'achat de cavurnes
- Intégrer une ligne pour l'achat d'un nouveau portique pour l'accès au parking du groupe scolaire
- Augmenter le montant de dépenses prévu pour l'achat d'abris vélos

Fonctionnement

	dépenses	recettes
Chapitre 011 – Compte 60632 fournitures de petit équipement	-1 000 €	
chapitre 014 - compte 739215 atténuation de produits	8 000 €	
Chapitre 68 – Compte 6817 dotation aux dépréciations des actifs circulants	1 000 €	
Chapitre 70 - compte 7066 redevances et droits des services à caractère sociaux		8 000 €
TOTAL fonctionnement	8 000 €	8 000 €

Investissement

	dépenses	recettes
op 12 groupe scolaire 2312 Végétalisation des cours d'école	38 000.00 €	
op 22 bibliothèque 13311 Subvention DGD pour de l'équipement informatique		1 239.00 €
op 77 mairie 2313 Installations et agencements des bâtiments	30 000.00 €	
op 177 Requalification des Prés beaux d'en bas phase 1compte 13461 DETR 2023		55 075.00 €
op 177 Requalification des Prés beaux d'en bas phase 1compte 1345 Amendes de police		30 000.00 €
Opération 177 Les Prés Beaux 2315 opérations sous mandat dépenses	- 33 733.00 €	
Opération 177 Les Prés Beaux 458104opérations sous mandat dépenses	33 733.00 €	
Opération 177 Les Prés Beaux 458204 opérations sous mandat recettes		33 733.00 €
op 183 services techniques 13141 Subvention Défi Val Vert		2 281.38 €
op 199 cimetière 21316 Achat de cavurnes	5 000.00 €	
op 205 résidence du Bas Frêne compte 1348 Fonds vert		85 368.00 €
op 205 résidence du Bas Frêne compte 1348 Subvention Agence de l'eau		256 104.00 €
op 212 Mobilier Urbain compte 2158 Abris Vélos	19 805.00 €	
op 212 Mobilier Urbain compte 1338 Subvention Alvéole plus		6 601.40 €
op 212 Mobilier Urbain compte 2158 Portique du parking du groupe scolaire	3 200.00 €	
op 222 VC2 charrières 2315 sécurisation et aménagements cyclables	30 000.00 €	
op opnv 10226 Taxe d'aménagement		10 000.00 €
op opnv 1641 Emprunts		- 354 396.78 €
TOTAL investissement	126 005.00 €	126 005.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à ces virements de crédits.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ